



Angers, le 15 mai 2020

La navigation sur la Maine autorisée, les courts de tennis en extérieur rouvrent

Dans le cadre du plan de déconfinement progressif, la Ville d'Angers autorise à nouveau la navigation sur la Maine et sur le lac de Maine, ainsi que la pratique du tennis sur les courts en extérieur. L'accès aux jardins familiaux est assoupli.

Le plan de reprise d'activités à Angers, qui fait suite au confinement de la population pour enrayer la pandémie de COVID-19, est appliqué depuis le 11 mai. Sa mise en place se fait par étape.

Si les équipements sportifs restent inaccessibles au grand public au moins jusqu'au 2 juin, le maire d'Angers, Christophe BÉCHU, a pris ce vendredi les décisions suivantes :

Navigation / Lac de Maine

La navigation sur la Maine et sur le lac de Maine est de nouveau autorisée à compter du samedi 16 mai.

La plage du lac de Maine est elle aussi accessible à partir de demain mais la baignade reste interdite, tout comme la présence statique, qu'elle soit assise ou allongée. Les rassemblements sont également prohibés.

Des panneaux rappelleront les restrictions à l'accès du site et les mesures sanitaires en vigueur.

Tennis

Les courts de tennis en extérieur seront de nouveau accessibles dès lundi 18 mai.

Cette réouverture est soumise à des conditions d'utilisation précises et à l'engagement des clubs à les faire respecter à ses licenciés.

Elle se fait sur la base des échanges qui ont eu lieu ces derniers jours entre la municipalité et les clubs.

Ces conditions ont été validées par les clubs et feront l'objet d'un affichage devant les courts de tennis.

Jardins familiaux

L'accès aux jardins familiaux est assoupli dès demain.

Le principe de l'alternance (jour pair, parcelle paire / jour impair, parcelle impaire) est maintenu mais 2 personnes pour chaque parcelle sont désormais autorisées et la durée de présence des jardiniers est portée de 2 à 4 heures par jour.

L'application des gestes barrières (distanciation, hygiène) restent d'actualité, tout comme la fermeture des jardins à 20 h.